

CONSEIL MUNICIPAL- COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain-du-Bel-Air, se sont réunis à vingt heures à la salle de réunion de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 février 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BEDUER Bernard, BORIES Serge, COCULA-BRUNET Chantal, COLDEFY David, DA COSTA Christophe, DALET Frédéric, GAUTHIER Bernard, LABRANDE Patrick, LAFON Benoit, LEPOINT Jacqueline, NADAL Gérard, VALLAT Claude, VIALARD Céline formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

RUAMPS Philippe a donné pouvoir à VIALARD Céline

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : MARROU Dorothée

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **NADAL Gérard** est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 décembre 2021

Le Procès-Verbal de la séance du 06 décembre 2021 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.
Aucune remarque n'a été émise.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°01/2022 : Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane (CCQB)

Le Conseil Municipal prend acte et valide la présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°02/2022 : Modification des statuts communautaires pour doter la communauté de communes Quercy Bouriane de la Compétence « Santé »

Le conseil municipal valide la modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane en ajoutant au chapitre des compétences optionnelles au titre de l'action sociale une nouvelle compétence santé ainsi libellée :

« *En matière de santé :*

Renforcer l'offre de santé sur le territoire de la Communauté de Communes par :

*-création et gestion de maison de santé pluriprofessionnelles ou dont la gestion sera assurée par une Société Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires ou toute autre structure juridique regroupant les professionnels de santé,
-création et gestion de centres intercommunaux de santé,*

-accompagnement financier en faveur des communes membres de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane par le biais d'attribution de fonds de concours pour toutes actions de construction, d'acquisition, d'aménagement, d'équipement ou de gestion immobilière et locative visant à favoriser le maintien ou l'installation de professionnels de santé,

-toutes actions de communication et de promotion du territoire favorisant l'installation de professionnel de santé,

-toutes actions partenariales de soutien et d'accompagnement des professionnels de santé notamment visant à créer des regroupements professionnels pluridisciplinaires. »

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°03/2022 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Le conseil municipal décide d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2022, selon la ventilation présentée ci-dessous :

Chapitres	Plafond 25% des crédits N-1	Affectation
Chap. 21- immobilisations corporelles	57 456.90 x 25% = 14 364.22€	
2184- Mobilier		Prog 241 : Sono salle des Fêtes 2 264€
Chap. 23- immobilisations en cours	90 600 x 25% = 22 650€	
2313- Constructions		Prog 254 : Petit patrimoine lavoir 3 533€ Prog 259 : Travaux camping 5 350€
2315- Installations, matériel et outillage techniques		Prog 255 : Panneaux signalisation 1600€
Total de l'autorisation d'engagement		12 747€

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°04/2022 : Eau- Demande de dégrèvement sur facture d'eau

Le conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande d'un administré d'un dégrèvement sur la facture d'eau de la consommation 2021.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°05/2022 : Camping- Accord de principe sur le changement de mode d'exploitation

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire de réaliser toutes les études, demander tout conseils, et de négocier avec la SAS EMILORD tout nouveau contrat en vue de faire évoluer le mode d'exploitation du camping du Moulin du Bel Air.

Approuvée à l'unanimité

Après avoir abordé les questions diverses, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 27 minutes.